



Fiche Action 16 :

Développer les partenariats et les collaborations

Référence à l'objectif du Contrat Unique :

Axe transversal : Développer les partenariats et les coopérations

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le Pays est une structure souple et légère dont l'un des objectifs est de développer les partenariats et les dynamiques d'acteurs, de soutenir l'ingénierie locale de ses partenaires et de coordonner les actions sur le territoire. La constitution du Pays a fait apparaître la nécessité de mettre en réseau toutes les forces vives du territoire et de pérenniser ce partenariat local, c'est la vraie plus-value du Pays.

Il ressort en effet de l'évaluation du 1^{er} Contrat de Pays un intérêt important pour la structure Pays comme étant un espace de réflexions et d'actions. Le Pays permet de rationaliser et de dynamiser l'action publique.

Le Pays doit continuer à soutenir les intercommunalités

Le Pays Beaunois est aujourd'hui entièrement couvert en intercommunalités de projets. Le rôle qu'a joué le Pays en la matière est reconnu.

Dans le cadre de ce nouveau Contrat, le Pays devra accompagner le renforcement du rôle de ces structures intercommunales et les inciter à mettre en place des projets transversaux. Il devra également venir en soutien technique lorsque les intercommunalités souhaitent mettre en place des projets pour lesquels elles n'ont pas les compétences techniques internes. Le Pays travaillera sur la mise en place de rencontres « techniciens » entre les intercommunalités du Pays (pour travailler sur des sujets transversaux...).

Continuer à s'appuyer sur l'animation générale et thématique du Pays

Grâce à l'ingénierie développée par le Pays, les Communes, les Communautés de Communes, les Consulaires, les porteurs de projets privés ont pu bénéficier d'un apport technique et méthodologique ne se limitant pas aux seules actions éligibles au Contrat de Pays.

Les moyens d'animation sont donc nécessaires à la mise en place des projets et à l'émergence de partenariat.

Améliorer la connaissance du Pays, des enjeux et de ses actions

On constate de grandes disparités entre les élus dans le degré de connaissance du Pays et de ses enjeux.

Un travail de communication et de mobilisation devra être entrepris pour améliorer la situation.

Les outils que le Pays a commencé à mettre en place dans le cadre du 1^{er} Contrat doivent prendre toute leur place (site internet, Lettre de Pays à destination de toute la population). Et

d'autres outils doivent être imaginés, notamment pour communiquer directement auprès des communes, des conseils communautaires et des porteurs de projets.

D'autre part, la réussite du futur Contrat devra passer par une participation et une remobilisation du Conseil de développement.

Devenir un espace d'information, de sensibilisation et de formation

Le Pays souhaite donner aux acteurs locaux les moyens de s'informer et de se former sur un certain nombre d'enjeux essentiels pour le territoire qui nécessitent de faire appel à des compétences extérieures : gestion de la ressource en eau, politiques et outils de préservation des patrimoines et des paysages, gestion stratégique de l'espace et des développements, vie associative, tourisme et handicap,...Le principe d'échange d'expériences avec d'autres territoires sera privilégié de même que les interventions de nos partenaires (locaux et institutionnels).

Les élus et les membres du Conseil de Développement constituent des publics privilégiés pour ce premier contrat, de même que les professionnels du tourisme.

Un plan de formation des acteurs sera établi chaque année par le Pays : thèmes de réflexion, organisation des sessions, recherche de prestataires, budget.

Objectifs de l'action :

- Assurer l'animation et la pérennisation du Pays.
- Maintenir et développer les dynamiques partenariales engagées.
- Développer des nouveaux réseaux et faire émerger de nouveaux projets.
- Appuyer les intercommunalités dans la mise en œuvre de leurs stratégies et de leurs projets.
- Appuyer les porteurs de projets sur le Pays.
- Développer la connaissance du Pays.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Bonne mise en œuvre du Contrat Unique.
Prise en compte des priorités du Pays dans les projets locaux (développement durable, accessibilité,...).
Renforcement de l'articulation Pays-Intercommunalités.
Emergence de nouveaux partenariats et de nouveaux projets.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Référence à l'objectif de la Charte de Pays

Objectif 10 « Renforcer les habitudes de coopérations intercommunales et les pratiques de concertation entre les acteurs locaux ».

Caractère intercommunal de l'action

Le développement des partenariats et des collaborations se feront sur l'ensemble du territoire du Pays beaunois en s'appuyant sur les EPCI et les Communes du Pays.

Articulation Pays-Agglomérations - Villes D'appui

Les « projets de ville » des Villes d'appui de NUIITS–SAINT–GEORGES et de SEURRE s'inscrivent naturellement dans la démarche de développement partenarial du Pays. Les deux contrats Villes d'appui ont été élaborés en coordination avec la Charte et le Contrat de Pays.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles	MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS
<p>A – Animation générale du Pays</p> <p><u>Accompagnement des porteurs de projets</u> : Aide technique sur l'élaboration du projet, le montage du dossier de demandes de subventions, le suivi de la mise en œuvre.</p> <p>Mise en œuvre du Contrat de Pays.</p> <p>B – Animation thématique Tourisme du Pays :</p> <p><u>Accompagnement des porteurs de projets</u> : Aide technique sur l'élaboration du projet, le montage du dossier de demandes de subventions, le suivi de la mise en œuvre.</p> <p>Appui à la création de produits touristiques originaux sur tout ou partie du Pays.</p> <p><u>Accessibilité pour tous</u> : Accompagnement technique des sites volontaires pour entrer dans la démarche tourisme et handicap au regard de la loi handicap.</p> <p><u>Accompagner la mise en valeur des sites patrimoniaux</u></p> <p><u>Activités de pleine nature</u> : Accompagnement technique pour la professionnalisation des filières sportives : l'organisation d'activités et de prestations, la mise en réseau et la professionnalisation touristique, la concertation entre usagers, la protection du milieu naturel, la communication et la commercialisation.</p> <p><u>Développement du tourisme de découverte économique</u></p> <p><u>Mise en réseau des OTSI du Pays :</u></p> <p><u>Artisans d'art</u> : Faire connaître les savoir-faire et les métiers liés à l'entretien et à la création d'éléments patrimoniaux (animations, mise en réseau, travail collaboratif pour mettre en avant les filières phares du Pays, communication à l'échelle du Pays).</p>	<p>PAYS</p>

2	<p>Politique de Communication du Pays Le Pays souhaite mettre en place un certain nombre d'outil de communication dans les domaines suivants :</p> <p><u>Fiche 1</u> : Amélioration de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau. <u>Fiche 2</u> : Manifestation de découverte des patrimoines. <u>Fiche 3</u> : Communication collective sur les sentiers de randonnées pédestre de l'ensemble du Pays (sous réserve d'une mise en réseau des sentiers). <u>Fiche 7</u> : Soutien des opérations collectives et de mise en réseau des offices de tourisme <u>Fiche 4</u> : Développement des énergies renouvelables et maîtrise des dépenses énergétiques. <u>Fiche 9</u> : Qualité paysagère, urbanistique et architecturale. <u>Fiche 11</u> : Vie associative et évènementiel. <u>Fiche 14</u> : TIC. <u>Fiche 15</u> : Organisation des services sur le Pays.</p>	PAYS
3	<p>Plan de formation des acteurs</p> <p><u>Fiche 1</u> : Amélioration de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau. <u>Fiche 3</u> : Développement du tourisme de découverte économique. <u>Fiche 4</u> : Développement des énergies renouvelables et maîtrise des dépenses énergétiques. <u>Fiche 7</u> : Formation des professionnels du tourisme (éductour et Tourisme et Handicap). <u>Fiche 9</u> : Qualité paysagère, urbanistique et architecturale. <u>Fiche 11</u> : Vie associative.</p>	PAYS

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS			
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1. A et B	Région : territoriaux Pays Etat Conseil général Europe :	CRB : 70% – 60 000 € max par poste dans le cadre du « 1+1=3 »	Volet 1
2.	Région : territoriaux Pays ou agglo Etat : sectoriel Conseil Général Europe :	30 à 70% au regard des projets	Volet 1
3.	Région : territoriaux Pays	70% max	

DISPOSITIFS D'EVALUATION

1.	Mise en œuvre des actions du Contrat de Pays–Agglomération. Nombre de porteurs de projet accompagnés Nombre de projets soutenus Niveau de consommation des enveloppes attribuées Actions collectives mise en place avec les EPCI
2.	Mise en place des outils de communication identifiés
3.	Mise en place des formations identifiées Nombre de participants Analyse de satisfaction des participants